

Envoi par courriel et télécopie : 418 646-1878
richard.poirier@mrnf.gouv.qc.ca

Québec, le 20 novembre 2009

Monsieur Richard Poirier
Direction de la production d'électricité
Direction générale de l'électricité
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, , local A416
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de L'Érable
 Questions complémentaires à l'audience n^{os} 1 et 2**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous transmet des questions du public.

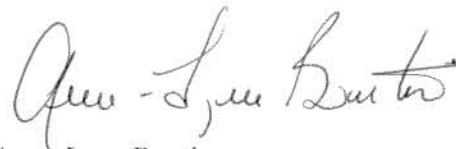
Question 1

Est-ce que le gouvernement du Québec a fait une étude des coûts-bénéfices du projet éolien en cours ?

Question 2

L'acceptabilité sociale constitue un critère majeur pour aller ou non de l'avant avec un projet. Comment se définit ce concept ? Qui le définit ? Quels sont les indicateurs qui permettent de le mesurer ? Sa définition et son utilisation ont-elles variées d'un rapport du BAPE à un autre ? Et les décisions ministérielles d'autoriser ou non des projets ont défini de quelle façon l'acceptabilité sociale et quel fut son poids dans les décisions ?

Vous remerciant de votre diligence, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission